

Les Infos de Base

Mercredi 13 mai 2015
volume 18, numéro 19
ISSN 1492-0670



État de la publication

Les *Infobases Lois et Règlements du Québec* sont à jour au 1^{er} avril 2015.

Les *Infobases Lois et Règlements du Canada* sont à jour au 22 avril 2015.

Les *Infobases Lois et Règlements de l'Ontario* sont à jour au 26 mars 2015.

Le *Code civil du Québec — Accès aux règles* est à jour au 25 avril 2015.

Le *Dictionnaire encyclopédique du Droit québécois* est à jour au 25 avril 2015 et contient maintenant 9 757 termes ou mots de renvoi pertinents.

Modifications aux lois du Québec

Code civil du Québec, L.Q. **1991, c. 64**, aa. 2684, 2685, 2692, 2799, 2995, 2999.2.

Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016, L.Q. 2015, c. 8, aa. 354, 356-358, 363-365.

Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, RLRQ, c. **A-2.1**, a. 5.

Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016, L.Q. 2015, c. 8, a. 206.

Loi sur l'administration financière, RLRQ, c. **A-6.001**, aa. 16.1, 16.2, 17, 18, 19.

Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016, L.Q. 2015, c. 8, aa. 350-353.

Loi sur l'administration fiscale, RLRQ, c.

A-6.002, aa. 60.4, 68.1.

Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016, L.Q. 2015, c. 8, aa. 142, 144.

Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier, RLRQ, c. **A-18.1**, aa. 37, 54, 55, 55.1, 57, 58.

Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016, L.Q. 2015, c. 8, aa. 207-212.

Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, RLRQ, c. **A-19.1**, aa. 79.20, 188.

Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016, L.Q. 2015, c. 8, aa. 213, 214.

Loi sur l'assurance maladie, RLRQ, c. **A-29**, a. 19.2.

Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016, L.Q. 2015, c. 8, a. 182.

Loi sur l'assurance médicaments, RLRQ, c. **A-29.01**, aa. 60, 60.0.1-60.0.3, 60.3.

Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016, L.Q. 2015, c. 8, aa. 189-191.

Charte de la Ville de Longueuil, RLRQ, c. **C-11.3**, aa. 60.1, 60.2.

Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016, L.Q. 2015, c. 8, aa. 215, 216.

Code d'éthique et de déontologie des membres de l'Assemblée nationale, RLRQ, c. **C-23.1**, a. 56.

Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016, L.Q. 2015, c. 8, a. 217.

Loi sur les compétences municipales,

Dans ce numéro

1 État de la publication

Modifications aux lois du Québec

3 Modifications aux règlements du Québec

4 Avis concernant la veille législative québécoise

Infobases Lois et Règlements de l'Ontario : fin de la publication

Infobase Lois du Québec — version historique : fin de la publication

Gaudet Éditeur Ltée
5278 rue Nantel
Saint-Hubert QC J3Y 9A7
514/893-2526
info@gaudet.qc.ca
<http://www.gaudet.qc.ca/>

RLRQ, c. **C-47.1**, aa. 12, 13, 92.6, intitulé de la section IV du chapitre III du titre III, 124, 126.2-126.5.

Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016, L.Q. 2015, c. 8, aa. 218-222.

Loi sur les coopératives de services financiers, RLRQ, c. **C-67.3**, a. 478.

Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016, L.Q. 2015, c. 8, a. 374.

Loi sur l'équilibre budgétaire, RLRQ, c. **E-12.00001**, aa. 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 8.

Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016, L.Q. 2015, c. 8, aa. 1-5.

Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations, RLRQ, c. **E-12.001**, aa. 19, 30, 115, 118.10, 118.12, 118.39, 188.82.3, 118.95.

Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016, L.Q. 2015, c. 8, aa. 223-230.

Loi sur Financement-Québec, RLRQ, c. **F-2.01**, aa. 14, 19.

Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016, L.Q. 2015, c. 8, aa. 335, 336.

Loi constituant Fondation, le Fonds de développement de la Confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi, RLRQ, c. **F-3.1.2**, aa. 4, 4.1-4.6, 5, 6, 7, 8, 25, 26.

Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016, L.Q. 2015, c. 8, aa. 307-316.

Loi constituant le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (F.T.Q.), RLRQ, c. **F-3.2.1**, aa. 4.1, 4.2, 5, 6, 6.1-6.4, 7, 14.2-14.4, 18, 19.

Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016, L.Q. 2015, c. 8, aa. 322-330.

Loi instituant le Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique, RLRQ, c. **F-4.003**, aa. 5, 15.

Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016, L.Q. 2015, c. 8, aa. 303-304.

Loi sur le Gouvernement de la nation crie, RLRQ, c. **G-1.031**, a. 79.1.

Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016, L.Q. 2015, c. 8, a. 231.

Loi instituant le Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James, RLRQ, c. **G-1.04**, aa. 10, 89.

Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016, L.Q. 2015, c. 8, aa. 232, 271.

Loi sur l'immigration au Québec, RLRQ, c. **I-0.2**, aa. 3.3, 3.4, 6.1.

Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016, L.Q. 2015, c. 8, aa. 347-349.

Loi sur l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux, RLRQ, c. **I-13.03**, a. 8.

Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016, L.Q. 2015, c. 8, a. 194.

Loi concernant la lutte contre la corruption, RLRQ, c. **L-6.1**, a. 3.

Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016, L.Q. 2015, c. 8, a. 233.

Loi sur les matériaux de rembourrage et les articles rembourrés, RLRQ, c. **M-5**, aa. 22, 22.1, 38.

Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur

le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016, L.Q. 2015, c. 8, aa. 337-339.

Loi sur le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et sur la Commission des partenaires du marché du travail, RLRQ, c. **M-15.001**, a. 38.

Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016, L.Q. 2015, c. 8, a. 234.

Loi sur le ministère de la Culture et des Communications, RLRQ, c. **M-17.1**, aa. 22.13-22.17.

Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016, L.Q. 2015, c. 8, a. 301.

Loi sur le ministère de la Santé et des Services sociaux, RLRQ, c. **M-19.2**, aa. 11.3.

Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016, L.Q. 2015, c. 8, aa. 195, 305.

Loi sur le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, RLRQ, c. **M-22.1**, aa. 17.5.3, 17.8, 21.4.10, intitulé de la section IV.3, 21.5, 21.6, 21.7, 21.7.1, 21.8, 21.8.1, 21.9, 21.10, 21.11, 21.12, 21.12.1, 21.13, 21.14, 21.15, 21.16, 21.17, 21.17.1, 21.17.2, 21.17.3, intitulé de la section IV.4, 21.18, 21.23.1, 21.29, 21.30, 36, 37, ann. B.

Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016, L.Q. 2015, c. 8, aa. 235-262, 271.

Loi sur le ministère des Finances, RLRQ, c. **M-24.01**, aa. 4, 23.1-23.5.

Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016, L.Q. 2015, c. 8, aa. 13, 14.

Loi sur le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, RLRQ, c. **M-30.01**, aa. 89-110, 171-178.

Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016, L.Q. 2015, c. 8, aa. 263, 264.

Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires, RLRQ, c. **O-1.3**, a. 5.

Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016, L.Q. 2015, c. 8, a. 265.

Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, RLRQ, c. **P-41.1**, a. 47.

Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016, L.Q. 2015, c. 8, a. 266.

Loi sur la Régie de l'assurance maladie du Québec, RLRQ, c. **R-5**, aa. 40.1, 40.9.

Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016, L.Q. 2015, c. 8, aa. 196, 197.

Loi sur la Régie de l'énergie, RLRQ, c. **R-6.01**, aa. 52.2, 71.1, 71.2, 74.1.1, 74.2.

Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016, L.Q. 2015, c. 8, aa. 16-19.

Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance, RLRQ, c. **S-4.1.1**, aa. 59, 81.3, 82, 83, 83.1, 84, 85, 86, 86.1, 87, 88.1-88.14, 90, 92, 101.2, 103.1-103.4, 106, 135.

Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016, L.Q. 2015, c. 8, aa. 160-175, 267.

Loi sur les services de santé et les services sociaux, RLRQ, c. **S-4.2**, aa. 116.1, 343.1, 397.

Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016, L.Q. 2015, c. 8, aa. 198, 268, 269.

Loi sur la taxe de vente du Québec, RLRQ, c. **T-0.1**, aa. 350.51.2, 350.56, 350.56.1-350.56.6, 350.57, 677.

Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016, L.Q. 2015, c. 8, aa. 147, 152-154, 157.

Loi sur le transfert de valeurs mobilières et l'obtention de titres intermédiaires, RLRQ, c. **T-11.002**, a. 113.

Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016, L.Q. 2015, c. 8, a. 369.

Loi sur les véhicules hors route, RLRQ, c. **V-1.2**, a. 87.1.

Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016, L.Q. 2015, c. 8, a. 270.

Loi sur le vérificateur général, RLRQ, c. **V-5.01**, aa. 40.1-40.3.

Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016, L.Q. 2015, c. 8, a. 15.

Loi mettant en œuvre certaines dispositions du discours sur le budget du 30 mars 2010 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014 et la réduction de la dette, L.Q. **2010, c. 20**, aa. 8, 9, 18, 19, 22.

Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016, L.Q. 2015, c. 8, aa. 7-11.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, elles ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Modifications aux règlements du Québec

Règlement établissant un projet pilote de médiation obligatoire pour le recouvrement des petites créances découlant d'un contrat de consommation, RLRQ, c. **C-25.01**, A.M. 2015, (2015) 147 G.O. 2, 1154, nouveau.

Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés qui donnent droit aux permis et aux certificats de spécialistes des ordres professionnels, RLRQ, c. **C-26**, r. 2, a.

2.05.

Règlement modifiant le Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés qui donnent droit aux permis et aux certificats de spécialistes des ordres professionnels, D. 340-2015 du 15-04-15, (2015) 147 G.O. 2, 969, a. 1.

Code de déontologie des ergothérapeutes, RLRQ, c. C-26, r. 113, remplacé.

Code de déontologie des ergothérapeutes, RLRQ, c. C-26, D. 342-2015 du 15-04-15, (2015) 147 G.O. 2, 974, a. 94.

Règlement sur des activités de formation des physiothérapeutes pour procéder à des manipulations vertébrales et articulaires, RLRQ, c. C-26, r. 192.1, ann. II.

Règlement modifiant le Règlement sur des activités de formation des physiothérapeutes pour procéder à des manipulations vertébrales et articulaires, Décision du 27-04-15, (2015) 147 G.O. 2, 1337, a. 1.

Règlement sur l'exercice de la profession d'ergothérapeute en société, RLRQ, c. C-26, D. 341-2015 du 15-04-15, (2015) 147 G.O. 2, 970, nouveau.

Code de déontologie des ergothérapeutes, RLRQ, c. C-26, D. 342-2015 du 15-04-15, (2015) 147 G.O. 2, 974, nouveau.

Décret sur l'industrie des services automobiles des régions d'Arthabaska, Granby, Sherbrooke et Thetford Mines, RLRQ, c. **D-2**, r. 6, aa. 1.02, 9.01, 14.01, ann. I.

Décret modifiant le Décret sur l'industrie des services automobiles des régions d'Arthabaska, Granby, Sherbrooke et Thetford Mines, D. 392-2015 du 06-05-15, (2015) 147 G.O. 2, 1333, aa. 1, 2.

Décret modifiant le Décret sur l'industrie des services automobiles des régions d'Arthabaska, Granby, Sherbrooke et Thetford Mines, D. 393-2015 du 06-05-15, (2015) 147 G.O. 2, 1335, aa. 1, 2.

Règlement sur les matériaux de rembourrage et les articles rembourrés, RLRQ, c. **M-5**, r. 1, aa. 2, 4.1, 5, 5.1.

Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016, L.Q. 2015, c. 8, aa. 340-342.

Règlement sur l'agence de vente des producteurs acéricoles, RLRQ, c. **M-5**, r. 7, titre, aa. 6.1, 8, 8.1-8.3, 9, 12.

Règlement modifiant le Règlement sur l'agence de vente des producteurs acéricoles, Décision 10678 du 27-04-15, (2015) 147 G.O. 2, 1345, aa. 1-6.

Règlement sur le fonds des producteurs acéricoles pour la gestion des surplus de production, RLRQ, c. **M-35.1**, r. 17, a. 2.

Règlement modifiant le Règlement sur le fonds des producteurs acéricoles pour la gestion des surplus de production, Décision 10679 du 27-04-15, (2015) 147 G.O. 2, 1346, a. 1.

Règlement sur la soustraction de certaines catégories de régimes de retraite à l'application de dispositions de la Loi sur les régimes complémentaires de retraite, RLRQ, c. **R-15.1**, r. 7, aa. 24, 25.5.1-25.5.6.

Règlement modifiant le Règlement sur la soustraction de certaines catégories de régimes de retraite à l'application de dispositions de la Loi sur les régimes complémentaires de retraite, D. 345-2015 du 15-04-15, (2015) 147 G.O. 2, 982, aa. 1, 2.

Règlement sur la contribution réduit, RLRQ, c. **S-4.1.1**, r. 1, aa. 2.1, 3, 5, 6, 7, 11, 12, 13, 14, 18, 19, 20, 21, 23, 24.

Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016, L.Q. 2015, c. 8, aa. 176-178.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ils ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Avis concernant la veille législative québécoise

Veillez noter que notre publication *Les Infos de Base* cessera de recenser les mises à jour à la législation québécoise le 3 juin 2015.

En conséquence, elle cessera d'être publiée automatiquement chaque semaine.

Nous l'utiliserons désormais uniquement pour vous envoyer des nouvelles de la publication *Accès Légal*.

Infobases Lois et Règlements de l'Ontario : fin de la publication

Veillez noter que l'édition d'avril 2015 a été la dernière mise à jour des *Infobases Lois et Règlements de l'Ontario*. Ces infobases seront conservées quelques mois dans *Accès Légal*. Elles seront retirées de la collection avec l'édition de juillet 2015.

Infobase Lois du Québec — version historique : fin de la publication

Veillez noter que notre publication *l'Infobase Lois du Québec — version historique* cessera d'être mise à jour le 3 juin 2015. Elle sera conservée dans la collection aux fins de référence.

Ce produit sera remplacé par un service de repérage dans le temps des textes des lois et règlements du Québec en versions françaises et anglaises.

Nous téléchargeons une image quotidienne du site de l'Éditeur officiel depuis que ce dernier a acquis son statut officiel en 2010.

Nous pouvons donc repérer non seulement une version historique des textes des lois et règlements, mais la version officielle telle que diffusée sur le site de l'Éditeur officiel au jour désiré.

Les clients qui en feront la demande pourront obtenir une copie complète de l'ensemble des téléchargements (100Go à ce jour).